

Le SECRÉTAIRE: La lettre suivante m'a été adressée, à titre de secrétaire du Comité:

Monsieur

Je n'ai pas répondu à votre dépêche du 10 juin parce que je ne suis pas sûr de pouvoir obtenir des places d'avion pour mon épouse et pour moi. J'ai donc téléphoné au commissaire des Affaires indiennes afin d'obtenir de plus amples renseignements d'Ottawa; le commissaire a dit à Ottawa qu'on ne devrait pas me faire comparaître à moins que mon épouse puisse m'accompagner en avion.

La raison en est que j'ai été gravement malade. Je suis en voie de convalescence mais je suis sujet à des crises d'asthme durant la nuit, ce qui pourrait être désastreux si j'étais seul dans une chambre d'hôtel.

Durant le jour, je me porte bien et j'irai donc où l'honorable comité le désirera, s'il est pourvu à mes déplacements et à ceux de mon épouse.

Je vais convoquer mon conseil de la bande des Squawmish afin de prendre les dispositions voulues pour que je compare devant le comité.

Le dernière fois que nous avons comparu devant le comité mixte, le gouvernement a payé toutes les dépenses. Cette fois, j'ai écrit au premier ministre pour lui demander qu'on en fasse autant pour ma comparution devant le comité des Affaires indiennes.

Le commissaire des Affaires indiennes m'a dit que, pour le moment, on me demandait de faire en sorte que mon mémoire parvienne au comité, et j'ai promis de l'expédier aujourd'hui même.

Je demande que ce mémoire soit consigné au compte rendu du comité, ainsi qu'une copie d'un décret du Conseil, daté de 1875, décret qui appuie une partie de ma déposition et qui aidera au comité à comprendre la situation, du point de vue légal. Il est donc nécessaire que ce décret du Conseil soit lu au comité et consigné au compte rendu des délibérations de l'honorable comité.

Je ne puis vous dire quand je pourrai arriver, à moins qu'on ne prenne des dispositions pour mon déplacement et pour celui de mon épouse. Pour confirmation, vous pouvez consulter la division des Affaires indiennes, ici ou à Ottawa.

Je vous remercie et j'espère avoir bientôt une réponse de vous. Au cas où le comité ne me fournirait pas le transport, il me faudrait le demander au conseil de ma bande.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Andrew Paull

Andrew Paull

Grand Chef

Président de la Fraternité des Indiens
d'Amérique du nord

Le sénateur STAMBAUGH: Voilà qui met toute la question sous un jour nouveau. Ce n'est plus la même chose, maintenant que vous nous avez fourni la raison.

Le PRÉSIDENT CONJOINT (M. Dorion): Êtes-vous d'accord?

M. HOWARD: Tout cela me laisse un peu perplexe. Je sais que M. Paull est très malade depuis assez longtemps, et que ce fait peut influencer les membres du comité. Mais d'une façon générale il ne me semble pas sage d'autoriser le déplacement d'un particulier et de son épouse... à moins que celle-ci ne soit, elle aussi, déléguée ou représentante de la Fraternité des Indiens d'Amérique du Nord.

Je me demande simplement si le comité ne risque pas de s'attirer des ennuis avec la Fraternité des Indiens d'Amérique du Nord en permettant à M. et